

FORESTIERS PRIVÉS DE MOSELLE SYNDICAT DE PROPRIÉTAIRES-SYLVICULTEURS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
28 MARS 2025

PROCES VERBAL

C'est sur l'invitation du Président Didier DACLIN que les membres des Forestiers Privés de Moselle – Syndicat des Propriétaires-Sylviculteurs se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 28 mars 2025 à CHAMPENOUX (54).

Membres présents : BACH Eva et Julien, BAGUET Aline, BARTHELEMY Yolande, BARTHELEMY Aurélien, BETZ Alfred, BIRCK Aline, BOHN Bernard, BORHOVEN Daniel, BOUBEL Michel, BRIMONT Jean-Claude, COLBUS Clément, DACLIN Didier, FRACHE Patrick-Alphonse, GANDAR Michel, GAUTIER Etienne, HAAZ Aurélien représentant MME DE LUPEL, GF D'Alteville, GF de Bois Fleuri, GF du Crombus, GF Faye-Niderviller, GF de Febvrel Nord, GF du Freywald, GF de l'Olligwald, GF du Paquis, GF du Rethal, GF de Trois Fontaines, GF du Wackenberg, GF de Woustholz, Pierre-Franck MOLLEY, Jean-Claude De SARS ; JACQUES Alain, JEANDEL Vincent, KOSCHER Bernard, LAUMESFELD Noël, LIBER Pascal, MORHAIN Yves et Eric, DE PANGE Roland, RABOT Yannick, REINSTADLER Pierre, RUTTEN Wim, SCHENESSE Bruno, SCHMITT Jean-Claude, SCHWOERER Marc et Christine, STARCK François, STOULIG Alain, VINCENT Gaston, ZIMMER AFLALO Chantal.

Membres excusés et représentés par pouvoir : D'ARGENTRE Marc, BAZAILLE Patrick, BRUGEROLLES Gilles, BURCKEL Guillaume, CAILLAT Thierry, CANTENEUR Annie, CHRISTOPHE Claude, DELANZY Adrien, GENOT Viviane, GERARDIN Bernard, GOUTTIN Michèle et Corinne, GROSJEAN David, HOUBIN Claudine, HUBER Josiane, JACQUET Paul, KIEFFER Franck, KOENIG Joseph, KOPP Pierre, LAUTERFING Maurice, LESCASSE Daniel, DE LONGEAUX Muriel, MALMONTE Philippe, MANTIA Philippe, DE MITRY Odette, MUSQUAR Roland, DE PANGE Christian, PAX Raymond, PINCEMAILLE Dominique, RIBOULOT Louis, RITH Pascal, ROUY Bernard, RUNG Jacques, SANDT Bernard, SANDT Maxime, SCHUMACHER Alphonse, SCHWEITZER Christian, SIMONETTA Daniel, TALHOUET Patrice, DE TURCKEIM Evrard, VAUGELET Jean-Philippe, VOGEL Armand, VOGEL Eugénie.

Invités présents :

- ASAEL Stéphane : CNPF Grand Est
- CHABROL Yann : Chambre d'agriculture de la Moselle
- CHARPENTIER Julien : Chambre d'agriculture de la Moselle
- CRUCIANI Naomi : CNPF Grand Est
- DUHEM Cathleen : Brigadier Chef
- HINSCHBERGER Sylvain : COFOR57
- LECOQ Jean : CRPF Grand Est
- LEVY Frédéric : SERFOB DRAAF
- MISS Fanny : UF Fransylva Grand Est
- TONIN Magaly

Invités excusés :

- BELRHITTI Catherine : Sénatrice de la Moselle
- BERTON Eric : Directeur de la Chambre d'agriculture de la Moselle

- ERMANN Stéphane : Président de la Chambre d'agriculture de la Moselle
- MIZZON Jean-Marie : Sénateur de la Moselle
- WEBER Mickaël : Président des Communes Forestières de la Moselle
- WEITEN Patrick : Président du Conseil Départemental de la Moselle

Secrétaire de séance : Chantal ZIMMER

Scrutateurs : M. RUTTEN et Etienne GAUTIER

Rappel de l'Ordre du jour

- 1) Approbation du compte-rendu de l'assemblée générale du 12 avril 2024
- 2) Rapport moral par le Président et les Administrateurs responsables des dossiers
- 3) Rapport du Trésorier (compte d'exploitation 2024) Yolande BARTHELEMY
- 4) Désignation du vérificateur aux comptes 2025 pour l'AG 2026
- 5) Budget prévisionnel et fixation des cotisations 2026
- 6) Questions diverses

Le quorum requis et deux scrutateurs sont nommés, l'assemblée peut valablement statuer.

Le Président Didier DACLIN ouvre la séance en saluant ses collègues forestiers.

Le Président remercie toutes les personnes présentes pour leur implication dans la vie du syndicat.
Le Président remercie Magaly TONIN, Conseillère départementale, pour sa présence et son soutien.

En liminaire, le Président rappelle que nous sommes au CPIE, le centre permanent d'initiative pour l'environnement. L'objet de ce centre est de faire découvrir au grand public (les écoles, les associations...) les défis de l'environnement, ce que la nature nous donne et comment la protéger.

Le Président Daclin remercie le Directeur de son accueil.

1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 12/04/2024

Le procès-verbal a été adressé à l'ensemble des membres du Syndicat.

Le Président soumet le procès-verbal à l'approbation de l'assemblée.

Le projet est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2/ RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

1- Les crises sanitaires en forêt :

L'année 2024 a été humide, ce qui a permis d'endiguer la progression de l'état sanitaire déplorable mais il y a lieu de rester prudent.

Les conséquences sont graves : à titre d'exemple, pour le chêne, on constate 25 % en volume de bois dépérissant en Moselle et 65% dans les Vosges.

2 – Incendies

Une réunion réunissant l'ensemble des partenaires des Régions Grand Est et Bourgogne Franche Comté a été organisée afin d'élaborer des stratégies d'intervention en cas de départ de feu et désignant les massifs à risques.

3- Programme petite forêt privée :

Fanny MISS a été recrutée par l'UFGE pour travailler sur ce sujet pour la Moselle. Il s'agit d'échanges et de cessions d'immeubles forestiers (ECIF) par le biais du Département et gratuitement.

Conditions pour en bénéficier : une surface inférieure à 1,5 ha et une cession inférieure à 7 500€.

Le dossier de MONCHEUX est appelé à être la vitrine départementale avec l'écriture prochaine d'un document de gestion commun à 3 propriétaires et pour une surface de 45 ha gérée par la coopérative Forêt d'Ici.

4- Dossier GAZEL :

Depuis notre Assemblée générale 2024 qui s'est tenue chez Gazel, rien n'a évolué et le gaz continue d'être utilisé.

5- Aide au reboisement :

Sur le Grand Est, 250 dossiers, représentant 1600ha ont été déposés dans le cadre de France Relance (France 2030). Pour la France, les dossiers déposés représentent 20 000 ha dont 10 000 en Nouvelle Aquitaine.

6- Fonds solidaire de filière : FSF

La filière chêne est en difficulté, le démarrage du fonds est toujours prévu pour 2025.

Il sera abondé par les industriels du Grand Est en complément des autres aides.

Il est initié par les transformateurs de chêne et incite les propriétaires privés et communaux à privilégier les transformateurs locaux.

7- Application de l'article L 411.

Les articles L411-1 et 2 du code de l'environnement sont relatifs aux interdictions de travaux en forêt entre le 15 mars et le 15 août.

Après interpellation du Préfet et des services de l'Etat, il a été décidé qu'il n'y aurait pas de dérogation en 2025 sur la date du 15 mars mais que la date du 15 août pourrait être éventuelle revue.

Des dérogations sur les 2 dates pourraient être possibles en 2026

8- Travaux du Syndicat :

- Participation aux recrutements en 2024 :
 - Cyril VITU : directeur adjoint CNPF et Naomie technicien
 - Laurie BARCELONA : ingénieur en charge de la PFP
 - Fanny MISS : secrétaire générale de l'UFGE, en charge de la communication et du dossier régional
- Concernant le département de la Moselle, à l'initiative de Madame Tonin, projet de création d'une pépinière départementale compte tenu du manque de plants pour les reboisements et de la demande du département en arbres d'ornement. Ce projet devrait se faire en collaboration avec la pépinière WADEL.

- SRGS (schéma régional de gestion sylvicole) : il évalue l'équilibre entre les populations d'animaux et les habitats forestiers et son évolution prévisible.
- Le syndicat a participé à la soirée des 200 ans d'Agro Paris Tech.
- Responsabilité Elargie du producteur (REP) : pollueur -payeur
1 tonne de bois = 10 tonnes de métal = 30 tonnes de béton
Bois : 12,84€/t +47% = 18,86€/t
Métal : 0,88€/t +14% = 1€/t
- Assurance : surface assurée = 17 000 ha
En 2024, 5 déclarations de sinistres ont été déclarées dont 2 ont été acceptées pour un montant respectif de 2 760 et 800€ après application de la franchise.
Cotisation : 5000 € RC propriétaire = 4 400€ Protection juridique = 600€
Franchise RC = 850 à 1 500€
Il est demandé de mentionner les dimensions de parcelles cadastrales lors des déclarations.
- Vols de bois : le combat continue. Le président Daclin s'est beaucoup mobilisé.
 - o Plus de communication : des reportages sur France 2 et 3, TF1, Europe 1, Sud Radio, Ici Lorraine
 - o Presse écrite : Capital, journaux locaux
 - o Relais sur les réseaux sociaux Face Book et LinkedIn
- Une étude LEROY MERLIN, dont le bois représente 20% du chiffre d'affaires fait ressortir
 - o La nécessité d'orienter les marchés en diversifiant les essences
 - o Le souhait de contractualiser avec les transformateurs locaux.
- Opération « autocollants » : des autocollants faisant la promotion de l'adhésion à Fransylva 57 ont été réalisés et distribués aux adhérents. « J'aime mes bois, j'adhère à FRANSYLVA 57 ».
- La Chambre des notaires projette de travailler sur le statut de l'arbre.
- Comité régional de la biodiversité (CRB) où le syndicat est représenté par Chantal Zimmer en tant que membre suppléante de M. Damien FRANCOIS au titre de l'UFGE. La 1^{ère} plénière s'est tenue le 4.12.24 avec comme ordre du jour, la présentation des grands enjeux biodiversité du GE et de l'action collective en GE, travaux en collège pour présenter les attentes et enjeux des structures, des sujets de travail, d'un sujet que le collège souhaite porter, de candidatures au bureau (Sylvère Ballet s'est porté candidat au titre de la forêt).

9 – Chasse :

Patrick FRACHE nous rapporte que :

- Les prélèvements sur les cerfs, chevreuils et sangliers sont en baisse. Les chasseurs rencontrent des difficultés pour réaliser leur plan
- Attribution de bracelets : des discussions sont en cours sur les critères à retenir par rapport au terrain. La Fédération ne prend en compte que le cadastre sans tenir compte de la nature du terrain (friches, plaine..).
Tous les recours concernant les attributions ont été refusés.
- Pour mesurer et évaluer le gibier il est proposé de mettre en place des enclos/exclos et de développer les indices d'abrutissement et de consommation (ICE).
- La fédération régionale des chasseurs du Grand Est refuse la méthode BROSSIER- PALLU pour évaluer la présence de gibier.
- Patrick FRACHE incite les adhérents à remplir les fiches de signalement comme le demande Fransylva. Le CNPF suit 3 000 placettes à ce jour.
- FORET PRIMAIRE : Francis Hallé

70 000 ha sont concernés dont une partie sur le secteur de Bitche
Patrick Frache s'est opposé à ce projet pour des motifs sociaux.

10- Relations avec la Chambre d'agriculture :

La Chambre continue d'assurer le secrétariat de notre syndicat et a embauché un technicien forestier : Yann Chabrol.

Concernant le Pays de Bitche, la Chambre a signé une convention avec ACTION FORET pour accompagner les petits propriétaires dans la gestion de leur forêt. L'objectif est d'inciter les petits propriétaires à se regrouper.

Ce rapport moral est mis au vote.

Il est approuvé à l'unanimité des présents et représentés

3/RAPPORT FINANCIER 2024

Le rapport financier 2024 du Syndicat est présenté par Madame Yolande BARTHELEMY, Trésorière.

Compte de résultat 2024

Recettes : 35 943,39 €

Dépenses : 33 957,29 €

Déficit = 1 986,10 €

Les dépenses ont été identiques à celles de l'an dernier. La seule différence réside dans le règlement de deux années d'assurance (2023 et 2024 donc 9000€ au lieu de 4 500€)

Bilan :

ACTIF

Compte sur livret :	22 800,50 €
Placements :	83 130,08
- AMUNDI :	8 130,08
- Compte SA :	25 000
- CASA :	50 000

Compte courant : 8 096,50 €

TOTAL ACTIF 114 027,08 €

PASSIF

Report à nouveau : 116 013,18 €

Déficit comptable - 1 986,10 €

TOTAL PASSIF 114 027,08 €

Concernant l'appel de cotisation qui mentionne le coût de l'assurance et de la protection juridique conformément aux recommandations de FRANSYLVA. Ceci explique l'appel de cotisation tardif et donc le décalage des règlements.

Les comptes, ainsi présentés, ainsi que le quitus de la gestion sont soumis à l'approbation de l'assemblée par le Président.

Les comptes ainsi que le quitus sont adoptés à l'unanimité.

Le Président remercie Yolande BARTHELEMY.

Situation du Syndicat :

Le nombre d'adhérents en 2024 est de 290 (280 en N-1) pour une surface de 18 600 ha (15 600 ha en N-1). Moyenne : 58 ha.

4/FIXATION DE LA COTISATION POUR L'EXERCICE 2026

Sur présentation des comptes, le Président propose de maintenir la cotisation pour 2026 : 1,70€/ha, le minimum de cotisation restant à 20 euros.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale est levée à 11h.